

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

**ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – RÉVISION ALLÉGÉE N°8 DU PLUiH  
COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS  
MODIFICATION DU ZONAGE ET DE L'OAP CHÂTEAU DE DIVONNE**

La concertation concernant la révision allégée n°8 du PLUiH, portant sur la modification du zonage et de l'OAP Château de Divonne, sur la commune de Divonne-les-Bains, engagée le 13 juin 2024, **prendra fin le mardi 6 mai 2025 à minuit**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.